

## AVIS PUBLIC

### AUX PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS PAR DES PROJETS DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME SH-200 ET AU RÈGLEMENT DE ZONAGE SH-550

#### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), avis public est donné par le greffier adjoint de la Ville que :

1. Lors d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan tenue le 27 janvier 2026, le conseil a adopté les projets suivants :

**Projet de règlement SH-200.20 modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme SH-200 de la Ville de Shawinigan.**

Le règlement a pour objet de modifier le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme SH-200 de la Ville de Shawinigan dans le but de préciser une des conditions générales de délivrance du permis de construire.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

**Projet de règlement SH-550.102 modifiant le Règlement de zonage SH-550 de la Ville de Shawinigan.**

Le règlement a pour objet de modifier le Règlement de zonage SH-550 de la Ville de Shawinigan dans le but :

- d'autoriser la construction d'habitations multifamiliales de 8 logements sur un lot situé dans la zone P-3145, rang Saint-Mathieu (site de l'ancienne école Montfort);
- d'autoriser des usages commerciaux (commerces et services de desserte locale, commerces et services lourds, commerces de grande route et hôtellerie) sur des lots situés dans les zones RV-8400, RV-8401 et AF-8402, chemin de la Vallée-du-Parc et rue de la Voirie;
- d'autoriser la construction d'habitations unifamiliales jumelées et contiguës dans la zone H-8712, route 155 (projet Récif sur la montagne);
- d'autoriser la construction de huit ensembles immobiliers comprenant chacun 3 habitations multifamiliales de 4 logements et permettre les usages habitations bifamiliales et trifamiliales sur un lot situé dans la zone H-9003, chemin des Bouleaux (site du club de golf Le Laurentides).

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le :

**16 février 2026 à 16 h 30**  
dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville  
550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Shawinigan.

Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désignera, expliquera les projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Les projets de règlements SH-200.20 et SH-550.102 peuvent être consultés au Service du greffe et des affaires juridiques, à l'adresse mentionnée ci-avant, durant les heures d'ouverture de bureau et vous pouvez obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées, en vous adressant au Service de l'aménagement du territoire.

Shawinigan, ce 4 février 2026

Me Steve St-Arnaud  
Greffier adjoint